

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 avril 2024 à 20h30

Date de la convocation	09 avril 2024
Date d'affichage de la convocation	09 avril 2024
Date d'affichage du procès-verbal	22 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Présents :

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. CURIEN Jean-Christophe, M. MELINE Hubert, M. MATHIOT Christophe, Mme VALENTIN Danièle, M. DIDIERLAURENT Fabrice, M. LORENZINI Jean-Claude, M. EVE Jonathan, Mme HATTON Martine.

Représentées : Mme MASSON Eléonore, par Mme CLAUDE Marie Helen
Mme DEMANGE Marie, par M. MELINE Hubert

Excusées : Mme GUERITOT Eléonore, Mme MOUGEL Laetitia

Absent(es) : -

Secrétaire de séance :

Mme Marie Helen CLAUDE a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste :

Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

La séance est ouverte à 20h30.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE 11 MARS 2024.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Droit de Prémption Urbain :

Le Maire informe le Conseil municipal, en vertu de sa délégation (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.) et en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020, que la commune n'a pas exercé son DPU sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- ⇒ Terrain bâti en parcelles cadastrées section AD numéros 85 et 86, d'une superficie totale de 2 584 m², situé route de Xhoris (Vente DIDIER / PEDUZZI).

04. COMPTE RENDU DE COUPES DE BOIS DU 22 MARS 2024.

Le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle n° 5 n'a pas été vendue ($\approx 231 \text{ m}^3$), et sera représentée à la prochaine vente.

05. VOTE DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2024 POUR LE C.C.A.S. DE CLEURIE. [012-2024]

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de confirmer par délibération le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Cleurie en 2024.

En fonction du budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 4 000,00 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 4 000,00 € au C.C.A.S.de Cleurie pour l'année 2024.

06. BUDGETS FORET – COMMUNE - LOTISSEMENT

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023. [013 à 015-2024]

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion des budgets FORET, COMMUNE et LOTISSEMENT de l'exercice 2023, établis par M. Sylvain GEORGES, comptable du Service de Gestion Comptable de Gérardmer. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les comptes de gestion des budgets FORET, COMMUNE et LOTISSEMENT de l'exercice 2023 dressés par M. Sylvain GEORGES, comptable du SGC de Gérardmer. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** le Maire à signer les comptes de gestion de l'exercice 2023 pour chacun des budgets précités.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023. [016 à 018-2024]

Le Maire quitte la séance et confie la présidence à Mme CLAUDE Marie Helen, adjointe, après avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2023 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2023 comme ci-dessous rapportés :

BUDGET FORET

Recettes de fonctionnement	80 794,14 €
Dépenses de fonctionnement	85 423,27 €
Déficit de l'exercice	- 4 629,13 €
Excédent antérieur reporté	70 519,24 €
Excédent global	65 890,11 €
Recettes d'investissement	-
Dépenses d'investissement	3 033,71 €
Déficit de l'exercice	- 3 033,71 €
Excédent antérieur reporté	6 589,11 €
Excédent global	3 555,40 €
Restes à réaliser dépenses	-
Restes à réaliser recettes	-

BUDGET LOTISSEMENT

Recettes de fonctionnement	76 068,91 €
Dépenses de fonctionnement	225 205,26 €
Déficit de l'exercice	- 149 136,35 €
Excédent antérieur reporté	149 136,35 €
Déficit / Excédent global	-
Recettes d'investissement	77 963,09 €
Dépenses d'investissement	-
Excédent de l'exercice	77 963,09 €
Déficit antérieur reporté	- 77 963,09 €
Déficit / Excédent global	-

BUDGET COMMUNE

Recettes de fonctionnement	649 701,15 €
Dépenses de fonctionnement	583 284,65 €
Excédent de l'exercice	66 416,50 €
Excédent antérieur reporté (dont transfert eau)	98 878,97 €
Excédent global	165 295,47 €
Recettes d'investissement	145 788,55 €
Dépenses d'investissement	243 763,51 €
Déficit de l'exercice	- 97 974,96 €
Excédent antérieur reporté (dont transfert eau)	27 243,94 €
Déficit global	- 70 731,02 €
Restes à réaliser dépenses	32 540,00 €
Restes à réaliser recettes	23 375,00 €

Le Maire réintègre la séance après le vote. Mme CLAUDE Marie Helen remercie le Maire et la secrétaire pour la bonne gestion des budgets.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 [019 à 020-2024]

Au vu des résultats approuvés par les comptes administratifs et des besoins de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour affecter les résultats 2023 comme suit sur l'exercice 2024 :

Budget Forêt	Report en fonctionnement au 002	65 890,11 €
	Affectation au 1068	-
Budget Commune	Report en fonctionnement au 002	89 399,45 €
	Affectation au 1068	75 896,02 €
Budget Lotissement	BUDGET CLÔTURÉ AU 31.12.2023	

07. BUDGET COMMUNE 2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024. [021-2024]

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à leur réunion du 08 avril 2024, le Maire et la commission Finances proposent à l'assemblée de nouveaux taux d'imposition communaux pour l'année 2024, avec une augmentation de 5%.

Il ajoute que la taxe foncière non bâtie est « pénalisante » pour la commune, le taux étant très bas par rapport à la moyenne départementale.

Le Conseil municipal,

- Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
- Entendu les conclusions du Maire et de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

TAXES LOCALES	Taux 2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	16,61 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	32,92 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,82 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2024 [022-2024]

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour verser les cotisations aux organismes de regroupement suivants en 2024 :

Contributions aux organismes de regroupement 2024 – art. 6281	Montant
Association des Maires des Vosges	252,89 €
Association du Massif Vosgien	60,00 €
Agence Technique Départementale (ATD)	420,60 €
Association Nationale des Elus de la montagne (ANEM)	134,11 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	100,00 €
ADEMAT Remiremont	20,00 €
Association des Maires Ruraux	125,00 €
TOTAL	1 112,60 €
Association des communes forestières (BP forêt – COFOR /PEFC/CVO)	1 200,00 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 COMMUNE – article 6281 et pour l'association des communes forestières, au BP 2024 FORET – article 6281.

**VOTE DES PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES 2024.
[023-2024]**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision des Syndicats Intercommunaux,

Le Maire rend compte devant le Conseil Municipal des décisions prises lors des réunions intercommunales d'où il ressort la nécessité d'inscrire au BP 2024 les dépenses suivantes :

Participations structures intercommunales 2024 - article 65568		Montant
Participation syndicale budgétaire Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC)		418,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur de Le Tholy		12 849,79 €
Biens Indivis de Saint-Amé		2 200,00 €
Bien Indivis de Julienrupt		4 089,36 €
Biens Indivis Le Syndicat/Cleurie pour les Ponts de Cleurie		-
	TOTAL	19 557,15 €
Participations structures intercommunales 2024- article 6553		Montant
Service Départemental d'incendie et de secours		20 601,69 €

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable et **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 – articles 65568 et 6553.

**08. BUDGETS COMMUNE – FORET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024.
[024 à 025-2024]**

Le Maire présente les budgets primitifs 2024 qui se résument comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
Fonctionnement	Dépenses et Recettes équilibrées à	608 899,56 €
Investissement	Dépenses et Recettes équilibrées à	622 140,95 €
BUDGET FORET		
Fonctionnement	Dépenses et Recettes équilibrées à	123 640,45 €
Investissement	Dépenses et Recettes équilibrées à	3 580,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les budgets primitifs ainsi présentés pour l'année 2024.

09. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE FORET AU BUDGET PRINCIPAL. [026-2024]

Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le reversement de l'excédent du budget annexe Forêt au budget principal 2024.

A la clôture de l'exercice 2023, la section de fonctionnement du BP forêt enregistrait un excédent de **65 890,11 €** affecté **au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté**.

Sur cette somme affectée au compte 002, il convient d'en prévoir **65 890,11 €** pour le reversement au budget principal 2024 comme suit :

- **Budget annexe Forêt : compte 65822** – reversement de l'excédent des budgets annexes administratifs au budget principal
- **Budget principal : compte 75821** – excédent des budgets annexes à caractère administratif.

Le Conseil municipal, après avoir pris en considération le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe Forêt, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'en reverser la totalité, soit **65 890,11 € au budget principal 2024.**

10. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12 MARS 2024.

Mme Marie Helen CLAUDE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe le Conseil municipal des principaux points abordés lors du Conseil d'école du 12 mars 2024 qui sera diffusé en annexe de ce compte-rendu :

- ⇒ Activités pédagogiques périodes 2 et 3,
- ⇒ Activités pédagogiques à venir,
- ⇒ Prévision des effectifs rentrée 2024 : 38 élèves (actuellement 40)
- ⇒ Évaluation d'école : diagnostic de l'organisation, du fonctionnement et des résultats de l'enseignement scolaire.
- ⇒ Remerciements à la municipalité, à l'APE (financiers, aides diverses).

11. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Culture / Jeunesse

Mme Marie Helen CLAUDE donne lecture du compte rendu de la réunion des commissions Culture / Jeunesse qui s'est déroulée le 20/03/2024, dont le point principal portait sur le traçage d'un nouveau sentier sur le haut de la commune, en évitant le passage par le chemin de Bouxerand.

Réflexions :

- ⇒ Un chantier constitué de « jeunes Cleurisiens de 14 à 18 ans » pourrait être organisé pour la réalisation de ce sentier, et encadré par le Club Vosgien ? Attente de réponse.
- ⇒ En contrepartie, une subvention pourrait être accordée au Club Vosgien, et une place de cinéma et/ou carte cadeau aux jeunes.

Commission des Affaires scolaires et Périscolaires

Mme Marie Helen CLAUDE donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission des Affaires scolaires et périscolaires qui s'est déroulée le 04 avril 2024, dont les points abordés sont les suivants :

Acoustique au réfectoire : suite aux problèmes acoustiques rencontrés, un devis a été demandé pour des travaux d'isolation phonique au niveau des plafonds du réfectoire et de l'entrée. Il semble aussi nécessaire de s'intéresser à la réflexion des sons sur les murs.

Goûter périscolaire : une réflexion sur la distribution de goûters en périscolaire le soir est en cours. Un goûter à base de pain et chocolat (ou compote) semblerait convenir, moyennant une augmentation du tarif horaire périscolaire.

Espace cour : Projet d'aménagement et renaturation de l'espace cour (ombrages naturels, maintien de la biodiversité, changement climatique, réhabilitation du cycle de l'eau, perméabilité des sols...).

12. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire rend compte de la réunion du Conseil communautaire qui s'est déroulée le 06 mars 2024, dont le compte-rendu a été diffusé au Conseil municipal.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Visite des forêts en vente par des particuliers pour les conseillers intéressés : le samedi 04 mai 2024 à 9h00 – RDV chez M. Jean-Claude LORENZINI.
- ✓ M. Jean-Claude LORENZINI émet des remerciements à l'équipe organisatrice du repas des anciens et des félicitations aux jeunes et adultes pour le service.
- ✓ M. Jonathan EVE :
 - a validé le changement d'emplacement des boîtes aux lettres avec les habitants du lot le Pré Galland ; un espace avec enrobé sera aménagé.
 - demande s'il est possible de grimper sur le toit du préau pour un enfant ? oui, répond le Maire, le problème est connu.
 - constate que ceux qui vont direction « Brasserie » ne respectent pas forcément la priorité à droite ; le Maire répond qu'une ligne blanche sera tracée sur la route par un professionnel. D'autres points de voirie seront également mieux signalisés prochainement (peinture et panneaux).
- ✓ Dimanche 21 avril 2024 au matin : course vélos Espoir Cycliste Stéphanois.
- ✓ Cérémonie des déportés le 28 avril 2024 à 11h45 mn.
- ✓ Cérémonie de la Fête des Mères : le samedi 25 mai 2024 à 18h00.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 22h35mn.

PROCHAINES REUNIONS

🇫🇷 Conseil municipal :	lundi 27 mai 2024 à 20h30
🇫🇷 Adjoints :	mardi 14 mai 2024 à 20h00

Le Maire,
Patrick LAGARDE

La secrétaire de séance,
Marie Helen CLAUDE